

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

COMMUNE LE LESLAY

EXTRAIT du REGISTRE

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le jeudi deux juillet, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de LE LESLAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. OLLIVIER Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 24 juin 2026

Date d'affichage : 24 juin 2026

Membres en exercice : 11

Membres qui ont pris part à la délibération : 11

Présents : OLLIVIER Stéphane, OLLIVIER Sébastien, PRIDO Franck, BOSCHER Olivier, QUEMENER Audrey, LE LOUËT Johann, LOUTRAGE Nathalie, Lauriane COSSON, Sabine GAREL, Laurence PRIDO, Patrick LOUIS

Absents : néant

Audrey QUEMENER a été nommée secrétaire de séance.

N° 40- 02/07/2026 : FONDS LOCAL D'AIDE AUX JEUNES

Les communes ou intercommunalités peuvent contribuer au financement du Fonds d'Aide aux Jeunes, selon le principe du volontariat posé par la loi du 13 août 2004 confiant la gestion de ce dispositif aux Départements.

Le Fonds d'aide aux jeunes a pour objectif de faciliter la démarche d'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans ayant des ressources faibles, voire nulles, et ainsi de les responsabiliser et les aider à acquérir une autonomie sociale et professionnelle.

Le conseil départemental des côtes d'Armor soutient l'action des 5 missions locales costarmoricaines et consacre un effort important au financement du Fonds d'aide aux jeunes, tout en invitant les Collectivités locales à y apporter leur contribution.

Ainsi, une enveloppe de 430 000 € a pu être mobilisée en 2025.

Chaque collectivité locale apprécie l'opportunité de sa participation pour un montant librement défini, qui pourrait toutefois se situer entre 0.35 € et 0.40 € par habitant.

Le conseil départemental sollicite à nouveau la participation de la commune pour l'année 2026.

Pour information, en 2024, la population totale de LE LESLAY était de 158 habitants, la contribution de la commune était de 0.35 €/ habitant soit 55.30 €.

Après, en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

DECIDE de participer au financement du Fonds d'aide aux Jeunes en versant 0.35 €/habitant soit pour 155 habitants, 54.25 €.

Le Leslay, 03/07/2026

La secrétaire de séance,
Audrey QUEMENER

Pour extrait conforme au registre
Le Maire,
Stéphane OLLIVIER

